



HOSPITA

L'assurance hospitalisation étendue,  
dotée d'une grande flexibilité.

Jusqu'à 15%  
de remise sur  
les primes avec  
BENEVITA

# Attrayantes et tout confort.

## Les assurances hospitalisation de SWICA.

Bénéficiez d'une liberté accrue dans le choix de votre hôpital et du médecin traitant, de plus de confort et d'un accès privilégié à une médecine de pointe en optant pour l'assurance hospitalisation HOSPITA DEMI-PRIVÉE, HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE, HOSPITA PRIVÉE ou HOSPITA FLEX PRIVÉE.

### HOSPITA DEMI-PRIVÉE

- Division demi-privée
- Libre choix du médecin
- Confort d'une chambre à deux lits
- Couverture intégrale en division demi-privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein
- Temps d'attente restreint en cas d'opération planifiable
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence

### HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE

- Libre choix de la division (commune ou demi-privée) avant chaque hospitalisation
- Libre choix du médecin en division demi-privée
- Couverture intégrale en division commune ou demi-privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence
- **Participation aux coûts transparente et indexée à la division choisie:**
  - commune: aucune participation aux coûts
  - demi-privée: 300 francs par jour, max. 6 000 francs par an

### HOSPITA PRIVÉE

- Division privée
- Libre choix du médecin
- Exclusivité d'une chambre individuelle
- Couverture intégrale en division privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein
- Temps d'attente restreint en cas d'opération planifiable
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence

### HOSPITA FLEX PRIVÉE

- Libre choix de la division (commune, demi-privée ou privée) avant chaque hospitalisation
- Libre choix du médecin en division demi-privée et privée
- Couverture intégrale en division commune, demi-privée ou privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence
- **Participation aux coûts transparente et indexée à la division choisie:**
  - commune: aucune participation aux coûts
  - demi-privée: 300 francs par jour, max. 6 000 francs par an
  - privée: 400 francs par jour, max. 8 000 francs par an